



## **Procédures pour l'élaboration et l'approbation d'exposés de principe d'AGE-WELL en matière de technologies et de vieillissement**

### **I. Définition d'un exposé de principe d'AGE-WELL :**

Un exposé de principe d'AGE-WELL est un énoncé officiel produit par cette organisation. Il utilise des données probantes et des conseils d'experts pour résumer les pratiques exemplaires dans le domaine de la technologie et du vieillissement liées à la mission et aux objectifs d'AGE-WELL NCE, y compris les questions relatives à la conception et à la mise en œuvre de technologies, de pratiques et de politiques. Les exposés de principe justifient la prise de décisions et les compétences professionnelles pour les chercheurs, les cliniciens, les praticiens, les fournisseurs de soins, l'industrie et les décideurs.

### **II. Le contenu d'un exposé de principe d'AGE-WELL**

Certains sujets et contenus particuliers de ces exposés de principe peuvent comprendre ce qui suit :

- Une analyse documentaire exhaustive et un résumé des données scientifiques actuelles dans un domaine particulier de la technologie et du vieillissement.
- Des pratiques exemplaires documentées sur un sujet précis lié à la technologie et au vieillissement.
- Des résumés ciblés des données probantes et des pratiques exemplaires qui peuvent aider à définir les processus ou à préparer la justification de la prestation de services.
- Des examens exhaustifs des avantages et de l'application de ces technologies, pratiques et services.

### **III. Les utilisations d'un exposé de principe d'AGE-WELL**

Certaines utilisations particulières de ces exposés de principe peuvent comprendre ce qui suit :

- Un guide destiné aux cliniciens et aux praticiens, y compris les soignants, pour la mise au point d'interventions et leur prestation.
- Un outil pédagogique dans les collèges et les universités pour guider l'enseignement sur les technologies et les connaissances et compétences liées au vieillissement.
- Un outil d'enseignement clinique pour instruire les clients ou d'autres membres de l'équipe.
- Des preuves dans les efforts organisés concernant les changements de politique et de réglementation.
- Une contribution à l'élaboration d'une norme de pratique professionnelle.

### **IV. Élaboration, présentation et examen d'un exposé de principe d'AGE-WELL**

1. L'idée d'un exposé de principe découle généralement d'une question touchant les domaines de la recherche, du développement, de la pratique et des politiques en matière d'appareils ou de services du secteur de la technologie et du vieillissement, ou d'une question définissant des rôles professionnels. Bien que les sujets proviennent normalement d'AGE-WELL, une proposition de sujet peut parfois trouver son origine à l'extérieur du réseau, avec l'appui d'un membre d'AGE-WELL (c.-à-d. un responsable de blocs de tâches ou d'activités transversales, un chercheur, un stagiaire ou un partenaire).
2. L'activité transversale ou le bloc de tâches approprié coordonne l'élaboration d'un exposé de principe.
3. Le responsable de blocs de tâches ou d'activités transversales nomme un chef de groupe bénévole ou accepte l'offre d'un tel chef.
4. Les principales responsabilités du chef de groupe sont les suivantes :
  - a. diriger et gérer l'élaboration (ou l'examen et la mise à jour) d'un exposé de principe;
  - b. soumettre une proposition d'un ou deux paragraphes au responsable de blocs de tâches ou d'activités transversales et au(x) directeur(s) scientifique(s) d'AGE-WELL. La proposition décrit la justification de l'exposé de principe, le plan de création du document (p. ex. qui y participera, les tâches prévues, les ressources nécessaires) et l'incidence prévue de l'exposé de principe.
5. Le chef de groupe forme un groupe de travail de trois personnes ou plus pour créer l'exposé de principe. Ce groupe doit être transdisciplinaire et peut comprendre des cliniciens, des praticiens, des chercheurs, des fabricants, des décideurs et des utilisateurs finaux qui possèdent de l'expérience et de l'expertise dans le domaine.
6. Lorsqu'une ébauche est prête à être diffusée, toutes les pages doivent porter la mention

« Ébauche », y compris la page couverture. Il faut veiller à ce que tous les membres du groupe de travail aient accès au contenu.

7. L'ébauche terminée sera examinée par le responsable de blocs de tâches ou d'activités transversales ainsi que par le ou les directeurs scientifiques d'AGE-WELL, et des commentaires seront transmis au groupe de travail, le cas échéant.

8. À la suite de l'examen par le responsable de blocs de tâches ou d'activités transversales et le ou les directeurs scientifiques d'AGE-WELL, le groupe de travail doit demander l'avis de la collectivité d'AGE-WELL élargie. Le chef de groupe soumet l'ébauche d'exposé de principe au Bureau de gestion du réseau d'AGE-WELL, qui le publiera au sein de la collectivité d'AGE-WELL (par l'entremise du Forum) pour une période de 30 jours destinée à recueillir des commentaires. Tous les membres d'AGE-WELL sont avisés par voie électronique des dates de début et de fin de la période de commentaires. Les membres d'AGE-WELL se voient offrir des moyens de soumettre ou d'adresser au groupe de travail des commentaires ou des questions concernant l'ébauche. Le groupe de travail ne tiendra compte que des commentaires des répondants qui indiquent leur nom, leur affiliation et leur adresse courriel.

9. Une fois la période de commentaires clôturée, le groupe de travail met à jour l'ébauche en fonction des commentaires recueillis.

10. À ce stade, le responsable de blocs de tâches ou d'activités transversales soumet l'exposé de principe mis à jour au Comité de gestion de la recherche d'AGE-WELL.

11. Lorsqu'il est présenté au Comité de gestion de la recherche, l'exposé de principe doit être accompagné d'une chronologie des étapes d'élaboration, des commentaires recueillis et des réponses aux points clés, y compris un résumé des désaccords importants au sujet du contenu de l'exposé.

12. Le Comité de gestion de la recherche examine l'exposé de principe mis à jour dans les 30 jours et vote pour l'approuver ou il formule des commentaires ou des demandes au groupe de travail pour que des changements soient apportés. Le but de cet examen est de permettre au Comité de gestion de la recherche de déterminer si l'ébauche mise à jour de l'exposé de principe est conforme à la mission et aux normes en matière de communications d'AGE-WELL.

13. Lorsqu'un exposé de principe est rempli et que l'approbation préliminaire du Comité de gestion de la recherche est obtenue, le chef de groupe transmet la version définitive du document au responsable de blocs de tâches ou d'activités transversales d'origine. Ce dernier confirme que tous les changements recommandés par le Comité de gestion de la recherche ont été traités et intégrés.

14. La version définitive de l'exposé de principe sera affichée sur le site Web d'AGE-WELL et fera l'objet d'une promotion par l'entremise de ses divers médias sociaux et canaux de diffusion en ligne.

## **V. Expiration des exposés de principe d'AGE-WELL**

- Les exposés de principe d'AGE-WELL sont valides pendant cinq ans à compter de la date d'approbation par le Comité de gestion de la recherche.
- Le processus de mise à jour de l'exposé de principe suit les étapes de l'élaboration d'un nouvel exposé de principe. Il peut commencer au quatrième anniversaire de l'exposé de principe existant.
- Le responsable du groupe de travail parrain de blocs de tâches ou d'activités transversales avise le chef de groupe original ou l'auteur principal, puis l'invite à diriger l'examen de l'exposé de principe. Si cette personne ne veut pas ou ne peut pas prendre en charge la tâche, l'occasion est offerte d'abord aux coauteurs, puis aux membres du groupe de travail parrain de blocs de tâches ou d'activités transversales.
- Après cinq ans, s'il n'est pas mis à jour ou soumis de nouveau pour examen par le Comité de gestion de la recherche, l'exposé de principe original est déplacé dans la section des exposés de principe archivés sur le site Web d'AGE-WELL.

## **VI. Expiration des exposés de principe d'AGE-WELL**

- Si le chef de groupe et les coauteurs souhaitent soumettre leur exposé de principe pour qu'il soit publié à l'externe dans une revue à comité de lecture ou présenté à une conférence, il doit choisir un auteur principal et suivre les processus standard de soumission et d'examen par les pairs qui sont requis pour cette revue ou cette conférence en particulier.
- Le chef de groupe et les coauteurs doivent tenir compte dans leur soumission du fait que l'exposé de principe original continuera d'être accessible par l'entremise d'AGE-WELL.

## **VII. Aperçu de l'exposé**

1) Titre : Utilisez un titre qui comprend « Exposé de principe AGE-WELL sur (sujet), (date) »

## 2) Introduction (ou But)

### a) Exposé de principe

#### i) Le principe

ii) Les populations et sous-populations concernées (qui tire des avantages et dans quelles circonstances et qui n'en tire pas)

#### iii) Contre-indications (s'il s'agit d'une intervention)

b) Indiquez au lecteur le contexte entourant l'expertise des auteurs, p. ex. qui a participé à l'élaboration, les titres de compétence et le processus d'élaboration de l'exposé de principe. (De cette façon, le lecteur peut juger de la compétence et du contexte de l'exposé de principe.)

### c) Pertinence du principe

i) AGE-WELL et la clientèle (inclure les répercussions sur les activités liées à AGE-WELL, comme la pratique, la formation professionnelle, les politiques et la recherche. se poser la question : « Comment ce document devrait-il être utilisé? »)

#### ii) Signification pour la société

3) Justification du principe : Cette section doit démontrer que tous les éléments de preuve ont été pris en compte.

a) Examen des documents pertinents. Résumer la documentation pertinente en mettant l'accent sur les sources évaluées par les pairs qui ont été publiées au cours des cinq dernières années. L'examen de la documentation devrait être exhaustif et comprendre à la fois des documents qui appuient et des documents qui réfutent le principe adopté par le groupe de travail.

b) Limites de la documentation actuelle. Étant donné que des recherches ne sont pas toujours disponibles au sujet de certaines innovations ou questions liées aux technologies d'assistance, cette section devrait résumer à la fois les controverses et les appuis liés à l'exposé de principe de cette section. Cette section doit comprendre des sources scientifiques pertinentes évaluées par des pairs, des données cliniques crédibles ou des exemples de cas, ainsi que l'opinion d'experts provenant des sources citées.

4) Relation entre cet exposé de principe et d'autres exposés de principe ou documents officiels d'AGE-WELL : Veuillez souligner si ce document constitue une prise de position autonome ou s'il se rapporte à un exposé de principe ou à un document officiel existant d'AGE-WELL.

5) Références : Indiquez toutes les références utilisées dans l'exposé de principe, y compris les références à d'autres documents d'AGE-WELL et à des citations reliées à des communications personnelles.

6) Annexes : Les documents d'appui suivants doivent être inclus :

a) Résumé de l'élaboration de l'exposé de principe (chronologie et processus utilisés pour élaborer et examiner l'exposé de principe)

b) Détails du processus d'élaboration et d'examen (y compris l'expertise qui a contribué à l'exposé de principe)

c) Documents d'appui supplémentaires déterminés par le groupe de travail